



BARREAU
DE
BRUXELLES
ORDRE
FRANÇAIS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 12 OCTOBRE 2022 – CRISE DE L'ACCUEIL – RÉFUGIÉS MINEURS NON ACCOMPAGNÉS LAISSÉS SANS HÉBERGEMENT

Depuis maintenant un an, de nombreux demandeurs de protection internationale sont laissés à la rue dans le contexte de ce que l'on appelle la crise de l'accueil des réfugiés. Le réseau Fedasil est en effet saturé, et les quelques mesures prises depuis octobre 2021 ne suffisent pas.

Et pourtant, tous les demandeurs de protection internationale ont droit à une aide matérielle (dont un toit) pendant la durée de leur procédure. La loi est claire, d'ailleurs non contestée par le gouvernement fédéral. Plus de 4000 décisions de justice rendues cette année ont confirmé cette obligation de résultat qui pèse sur nos autorités.

Ce 11 octobre, un nouveau palier a été franchi : là où jusqu'à présent Fedasil réussissait tant bien que mal à fournir un hébergement aux mineurs non accompagnés et aux familles, ne laissant « que » des hommes seuls dans la rue, hier, 21 mineurs n'ont pas été accueillis et les prévisions pour aujourd'hui et les jours prochains ne sont guère réjouissantes, avec un risque réel de voir d'autres mineurs et des familles laissés en rue.

Certains parmi les 21 ont pu être hébergés par des ONGs hier soir, fort heureusement. Mais une dizaine d'adolescents sont restés en rue, rejoignant les rangs les milliers d'hommes seuls qui logent dans les parcs, sur et sous les ponts, pendant de trop longues semaines.

Le délai d'attente moyen pour un homme seul non prioritaire est à ce jour de minimum deux mois entre la date de son arrivée à Bruxelles et le jour de l'entrée dans un centre Fedasil. Si tout va bien ...

Nous le voyons tous les jours au travers du Bureau d'Aide Juridique du Barreau de Bruxelles et de la permanence de première ligne mise en place au printemps derrière le petit château, la situation pour ces personnes est dramatique.

Des solutions existent pourtant et ont été détaillées dans une feuille de route co-signée par plus de 50 associations, y compris notre Barreau, et remise au gouvernement fédéral à la mi-septembre.

Ces solutions sont pragmatiques et moins coûteuses que la situation actuelle et notamment les astreintes auxquelles Fedasil est systématiquement condamné pour ne pas avoir fourni d'hébergement.

Il y a extrême urgence à agir et à venir en aide à ces demandeurs arrivés ici après de longs périodes démarrés en Afghanistan, en Syrie ou ailleurs. Il faut de nouvelles places d'hébergement, en nombre et maintenant !

Il y va de la dignité humaine et du respect de l'Etat de droit, principes malheureusement mis à mal chez nous comme ailleurs. Les avocats sont en première ligne pour rappeler et défendre les principes d'un Etat de droit, les principes issus des droits humains et des libertés fondamentales de l'être humain. C'est ce que nous faisons aujourd'hui au travers de ce communiqué et de l'aide juridique que nous procurons aux demandeurs.

Personne ne devrait dormir en rue en 2022 en Belgique, et certainement pas des mineurs non accompagnés.

Emmanuel Plasschaert, Bâtonnier de l'Ordre Français des Avocats du Barreau de Bruxelles

--

Contacts presse:

Corinne Delgouffre, avocate, chargée de projet, cabinet du bâtonnier,
corinne.delgouffre@barreaudebruxelles.be

Jean-François Gerard, Avocat, coordinateur de la permanence première ligne,
jf.gerard@freshfields.com